



Commune de GY

Dans sa séance du 14 mai 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008

Vu le compte administratif pour l'exercice 2008 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2008 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,
vu le rapport de la commission des finances du 16 avril 2009,
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire, le Conseil municipal

D E C I D E à l'unanimité soit par 8 oui

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant de 1'923'382.66 F aux charges et de 1'924'229.50 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 846.84 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2008 pour un montant de 492'920.90 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 492'920.90 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 492'920.90 F par l'autofinancement à raison de 140'393.00 F au moyen de la somme de 40'393.00 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 100'000.00 F et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 846.84 F. Le solde non couvert, au montant de 351'681.06 F, est financé par les liquidités communales.

D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 846.84 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008.

D'approuver le bilan au 31 décembre 2008, totalisant à l'actif un montant de 7'746'668.42 F qui se compose de :

| | |
|-------------------------------------------------|-----------------------|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13) | 6'366'054.87 F |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | 1'380'613.55 F |
| - Avances aux financements spéciaux (nature 18) | 0,00 F |
| - Découvert (nature 19) | 0,00 F |
| Total de l'actif | <u>7'746'668.42 F</u> |

et au passif un montant de 7'746'668.42 F qui se compose de :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| - Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | 195'282.60 F |
| - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | 1'463'200.00 F |
| - Engagements envers des entités particulières (nature 23) | 5'721.85 F |
| - Provisions (nature 24) | 1'731'039.28 F |
| - Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | 86'163.75 F |
| - Fortune nette (nature 29) | <u>4'265'260.94 F</u> |
| Total du passif | <u>7'746'668.42 F</u> |

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2008 à 0,00 F.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 23 juin 2009.

Gy, le 25 mai 2009

Albert MOTTIER, Maire